



Société anonyme au capital de 810 360 174 euros  
Siège social : 58 avenue Emile Zola, 92100 Boulogne-Billancourt  
381 844 471 - RCS Nanterre

---

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS  
AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

---

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur l'attribution gratuite d'actions, au cours de l'exercice 2017, effectuées par la société Carmila (ci-après la « **Société** ») au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du groupe Carmila (ci-après le « **Groupe Carmila** »).

Dans le cadre de la fusion-absorption de Carmila SAS par Cardety (renommée Carmila) (la « **Fusion** »), conformément aux dispositions du III de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, la Société a été substituée de plein droit à Carmila SAS dans ses obligations envers les bénéficiaires des actions gratuites à émettre par cette dernière. Les droits de ces bénéficiaires ont donc été reportés sur un nombre d'actions de la Société calculé par application du rapport d'échange de la Fusion au nombre d'actions de Carmila SAS auxquelles ils ont droit en vertu de l'attribution dont ils sont bénéficiaires.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 juin 2017, dans sa cinquième résolution, a approuvé la reprise par la Société des engagements au titre de l'ensemble des plans d'actions gratuites mis en place au sein de Carmila SAS.

Par ailleurs, les périodes d'acquisition et de conservation, pour leur durée restant à courir à la date de réalisation de la Fusion (soit le 12 juin 2017), seront calculées à compter de la date d'attribution par Carmila SAS des actions gratuites.

En vertu de l'autorisation conférée par la treizième résolution de l'Assemblée générale du 14 avril 2016, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'administration de Carmila SAS a, lors de sa réunion du 12 juin 2017, procédé à l'attribution d'actions gratuites au profit de certains dirigeants et salariés des sociétés du Groupe de Carmila SAS.

## **Bénéficiaires et nombre d'actions attribuées par le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un nombre total de 299 411 actions de la Société au profit de 32 bénéficiaires au sein du Groupe Carmila réparties, soit 96 988 actions de la Société après prise en compte de la parité de Fusion (1 action Cardety pour 3 actions Carmila S.A.S.), dont 108 617 actions au bénéfice des membres de la Direction Générale, soit 36 205 actions de la Société après prise en compte de la parité de Fusion.

La valeur unitaire des actions attribuées s'élevait à 24 euros au jour de l'attribution.

## **Durée de la période d'acquisition**

Sous réserve du respect des conditions d'acquisition des actions décrites ci-après, les actions attribuées seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition courant à compter de la date d'attribution des actions par le Conseil d'administration et expirant, sauf cas particuliers ou exceptions prévus dans le Plan Performance 2017, le 12 juin 2019 pour (i) 50% des actions attribuées aux salariés et le (ii) 12 juin 2020 pour 50% des actions attribuées aux salariés et 100% des actions attribuées aux mandataires sociaux

## **Conditions et critères d'attribution définitive**

Le transfert de la propriété des actions est soumis à la réalisation de certaines conditions :

- (i) une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe Carmila pendant toute la période d'acquisition, applicable à l'ensemble des bénéficiaires ; et
- (ii) pour les salariés, des conditions de performance interne à satisfaire :
  - a. à hauteur de 50% des actions, pour l'année 2018, (i) l'évolution du taux de rendement complet du Groupe Carmila en 2018, comparé à un panel de sociétés foncières comparables ; et (ii) Le « Recurring Earning Per Share » consolidé du Groupe Carmila en 2018 rapporté à la valeur d'origine de l'Action, convertie par application du rapport d'échange prévalant lors de l'absorption de Carmila SAS par Cardety, soit 22,80 euros par action ; et
  - b. à hauteur de 50% des actions pour l'année 2019, (i) l'évolution du taux de rendement complet du Groupe Carmila en 2019, comparé à un panel de sociétés foncières comparables ; et (ii) Le « Recurring Earning Per Share » consolidé du Groupe Carmila en 2019 rapporté à la valeur d'origine de l'Action, convertie par application du rapport d'échange prévalant lors de l'absorption de Carmila SAS par Cardety, soit 22,80 euros par action.
- (iii) pour les mandataires sociaux, des conditions de performance interne à satisfaire, à hauteur de 100% des actions :
  - a. l'évolution du taux de rendement complet du Groupe Carmila sur 2 ans (2018 et 2019), comparé à un panel de sociétés foncières comparables ; et

- b. Le « Recurring Earning Per Share » consolidé du Groupe Carmila en 2019 rapporté à la valeur d'origine de l'Action, convertie par application du rapport d'échange prévalant lors de l'absorption de Carmila SAS par Cardety, soit 22,80 euros par action.

### **Durée de la période de conservation**

Les actions définitivement acquises et livrées aux bénéficiaires ne pourront en aucun cas être cédées avant (i) le 12 juin 2019 pour les actions définitivement attribuées aux salariés à cette date et (ii) le 12 juin 2020 pour les actions définitivement attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux à cette date.

### **Dispositions propres à la conservation de leurs actions par les membres de la Direction Générale**

Messieurs Jacques Ehrmann, Yves Cadéano et Géry Robert-Ambroix ont une obligation de conservation des actions attribuées gratuitement, à hauteur de 50% des actions attribuées dans la limite de 1,5 année de rémunération fixe brute pour Monsieur Jacques Ehrmann et de 50% des actions attribuées dans la limite d'une année de rémunération fixe brute pour Messieurs Yves Cadelano et Géry Robert-Ambroix.

### Actions gratuites attribuées en 2017 à Monsieur Jacques Ehrmann

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Valeur des actions</b>	<b>Date du Conseil d'administration</b>
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Jacques Ehrmann par Carmila SAS, la Société et par les sociétés qui lui sont liées</b>	62 294 (20 764 post Fusion)	24 euros	12 juin 2017
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Jacques Ehrmann par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce</b>	N/A	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2017 à Monsieur Yves Cadéano

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Valeur des actions</b>	<b>Date du Conseil d'administration</b>
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Yves Cadéano par Carmila SAS, la Société et par les sociétés qui lui sont liées</b>	15 441 (5 147 post Fusion)	24 euros	12 juin 2017
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Yves Cadéano par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce</b>	N/A	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2017 à Monsieur Géry Robert-Ambroix

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Valeur des actions</b>	<b>Date du Conseil d'administration</b>
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Géry Robert-Ambroix par Carmila SAS, la Société et par les sociétés qui lui sont liées</b>	30 882 (10 294 post Fusion)	24 euros	12 juin 2017
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Géry Robert-Ambroix par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce</b>	N/A	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2017 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Valeur des actions</b>	<b>Date du Conseil d'administration</b>
<b>10 attributions les plus élevées hors mandataires sociaux</b>	131 087* / 43 692	24 euros	12 juin 2017

\* Nombre d'actions pré-fusion

Actions gratuites attribuées en 2017 à des salariés et mandataires sociaux du Groupe Carmila

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Nombre bénéficiaires des actions gratuites attribuées</b>	<b>Valeur des actions</b>	<b>Date du Conseil d'Administration</b>
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Carmila SAS, la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires</b>	290 993* / 96 988	32	24 euros	12 juin 2017
<i>Dont pour la catégorie Mandataires sociaux</i>	108 617* / 36 205	3	24 euros	12 juin 2017
<i>Dont pour la catégorie Salariés</i>	182 376* / 60 783	29	24 euros	12 juin 2017